



COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES  
CONDITIONS DE TRAVAIL MINISTERIEL

# PROPOS LIMINAIRE

Paris, le 3 décembre 2020

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

L'UNSA ne fera pas de déclaration liminaire. Elle considère que cette journée doit être l'occasion d'un dialogue essentiel et constructif et souhaite laisser le plus de temps possible aux débats. Nous insisterons donc sur 3 points en propos liminaire et nous interviendrons au fil de la journée sur les points à l'ordre du jour.

Le télétravail étant toujours d'actualité et considéré la règle pendant cet épisode de confinement, l'UNSA demande que cette règle soit rappelée aux chefs d'établissements dans l'enseignement agricole afin que cette pratique de travail soit boostée, notamment pour le personnel administratif.

En ce qui concerne la gestion des congés, compte tenu de la situation particulière de 2020, notamment de l'adaptabilité dont ont dû faire preuve les services d'inspection en abattoir, l'UNSA demande à ce qu'un report des congés soit possible jusque fin janvier 2021 pour tous les agents des DDI.

L'UNSA demande à ce qu'une enquête exhaustive soit réalisée au niveau national, permettant d'évaluer les locaux et équipements mis à disposition des services d'inspection en abattoir, vis à vis des règles d'hygiène et de sécurité, y compris de prévention contre la COVID-19.

Cette enquête pourra déboucher sur une instruction nationale adressée aux abatteurs et aux DDI sous forme de rappel des obligations et recommandations en matière de conditions d'hébergement et d'équipement minimum des services de contrôle. Cette instruction pourra se baser sur les notices de l'INRS et textes en vigueur.

Merci de votre attention.



UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP - ☎ 01.49.55.55.31 - [unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr](mailto:unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr) - <http://agrifor.unsa.org/>